

CB 2 i
6 RUE RONDELET
75012PARIS 12°

Saint-Denis, le 17 novembre 2017

Objet : Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante.

Référence : Décret n° 2015-789 du 29 juin 2015 relatif aux risques d'exposition à l'amiante

Numéro du contrat : 7491

2 4 RUE LEON BLUM MAISONS ALFORT

Madame, Monsieur,

Depuis, l'entrée en vigueur du décret le 2 juillet 2015, l'employeur a l'obligation de procéder à l'évaluation des risques et de s'assurer du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) pour l'ensemble des travailleurs exposés.

Compte tenu de cette évaluation, le présent décret définit les niveaux d'empoussièrement servant à l'évaluation des risques d'exposition à l'amiante.

**Niveau d'empoussièrement (N) :*

1er niveau : $5 \text{ fibres/L} < N1 < \text{VLEP}$

2e niveau : $\text{VLEP} \leq N2 < 60 \times \text{VLEP}$

3e niveau : $60 \times \text{VLEP} \leq N3 < 250 \times \text{VLEP}$

Cette obligation permet à l'entreprise de procéder à l'évaluation des risques professionnels et d'ajuster les protections collectives et individuelles de ses salariés.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le dossier technique amiante (DTA) intégrant ces nouvelles valeurs.

Dans le cas où le site ne serait pas concerné par ces nouvelles mesures et que vous ne m'auriez pas encore transmis le DTA, je vous serai reconnaissante de me l'adresser par email à l'adresse suivante :

gegot@procholor.com

Je vous en remercie et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de toute ma considération.

Guylaine Egot
gegot@procholor.com
Assistante de Direction

 **Prochalar**
159, rue Anatole France
92309 LEVALLOIS-PERRET CEDEX

**LETTRE
VERTE**

ASNIERES V. CD15
HAUTS DE SEINE
28 12 17
690 LV 020776
3D02 921800

€ R.F.
000,70
LA POSTE
ML 101425

R 201. AS. (-14435)

PROCHALOR
159, rue Anatole France
Bâtiment B
92300 Levallois-Perret
Tel : 01.48.13.54.54 - Fax : 01.48.13.54.64
RCS Nanterre 784 326 631

Charles
6 Avenue

PETER
Léon Blum

9700

Joisons

Alfort

Charles PETER
6, avenue Léon Blum

Maisons-Alfort, le 31 janvier 2018.

94700 MAISONS-ALFORT

PROCHALOR
159, rue Anatole France
Bâtiment B

92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
(tél. : 01.48.13.54.54.)

Objet : Immeuble 6 avenue Blum à Maisons-Alfort. Contrat d'entretien amiante.

V. Réf. : Lettre du 17/11/2017 (dossier suivi par Mme Guylaine EGOT).

N. Réf. : Lettre du 09/10/2015.

Madame,

Vous m'avez transmis le 2 janvier 2018 une lettre destinée au syndic CB2i, datée du 17 novembre 2017, mais postée le 28 décembre 2017. Vous demandez au syndicat des copropriétaires un contrat d'entretien lié aux risques de l'amiante. Votre demande est-elle justifiée par la présence dans l'immeuble de fonctionnaires de justice, de gendarmerie et de police ?

Renseignements pris auprès d'un juriste, il s'avère que je ne suis pas tenu d'assurer le service postal entre vous-même et le syndic CB2i.

Aussi, je vous renvoie votre lettre du 17 novembre 2017 reçue le 2 janvier 2018, en vous laissant le soin de la transmettre à votre ami le syndic.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Charles PETER

P.J. : 1